

BILAN DE COMPETENCES Programme de formation

POURQUOI SE LANCER DANS UN BILAN DE COMPETENCES ?

Débuter un bilan de compétences avec Resonance c'est d'abord répondre au besoin de changement que l'on ressent. L'objectif du bilan de compétences est de poser les bases d'un projet professionnel et de faire naître un nouveau regard sur soi.

Les résultats d'un bilan peuvent être variés : regarder sa situation professionnelle et conserver son poste en regardant la situation différemment, conserver son métier mais changer d'employeur, entamer une reconversion...la personne est actrice de son bilan.

En cheminant avec l'aide du consultant au cours de la méthode Resonance le bénéficiaire dessinera au fil du temps sa nouvelle orientation professionnelle.

Les bénéfices du bilan de compétences sont nombreux : développer plus de confiance, prendre conscience de sa valeur et retrouver de l'estime de soi, parler plus facilement de soi, retrouver du sens dans son quotidien et de la motivation, adopter un nouveau regard sur soi...

PUBLIC CONCERNE : Un bilan de compétences s'adresse à tout public voulant être acteur de sa vie professionnelle et prêt à s'investir cela.

PRE REQUIS : **Aucun**

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à prendre contact auprès du formateur par mail : v.deherce@resonance.fr ou téléphone au : +33 6 72 46 40 56 afin de garantir l'accessibilité à la formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Identifier ses besoins et ses valeurs
- Connaitre sa personnalité
- Connaitre ses compétences et ses leviers de progression
- Etre capable de préparer une candidature d'emploi

+33 6 72 46 40 56

v.deherce@resonance.fr

Lieu-Dit Mondan, 72 230 GUECELARD

EURL au capital de 8000 € - RCS LE MANS 83791655000010

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52720182872 auprès du préfet de région des Pays-de-la-Loire.

Programme Bilan de compétences V1. 260422

CADRE REGLEMENTAIRE :

Le bilan de compétences est réalisé conformément aux articles R6313-4 à R6313-8 du Code de Travail.

Pour plus d'informations :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000038014105/#LEGISCTA000038014105

MODALITES ET DELAI D'ACCES :

Après l'entretien préalable permettant de définir la demande et les objectifs du bilan de compétences, un dossier de prise en charge est envoyé à l'organisme financeur. Le bilan de compétences débute à réception de l'accord de prise en charge, soit dans un délai de 2 à 3 semaines suivant la date de dépôt du dossier.

METHODOLOGIE :

La formation se découpe en 3 phases conformément à l'article R6313-4 du Code du Travail.

LA PHASE PRÉLIMINAIRE

Le recueil des attentes du bénéficiaire et la définition des objectifs du bilan de compétences

La confirmation de l'engagement du bénéficiaire et de son volontariat

L'établissement d'un calendrier

La signature de la convention dans le cadre du bilan de compétences

LA PHASE D'INVESTIGATION :

-Analyse du parcours professionnel et personnel

Analyse de l'activité : travail sur la notion de compétences, identification des acquis, aptitudes, compétences.

Évaluation des connaissances, repérage des potentialités

Recensement des facteurs permettant la réalisation du projet professionnel ou de formation

L'analyse des motivations et intérêts professionnels et des éléments de personnalité

Identifier les motivations et les intérêts par l'approche motivationnelle : mise au jour de ce qui a du sens et qui est source de plaisir

Approfondir la connaissance de soi

-La détermination des pistes d'évolution professionnelle :

Identification des compétences et aptitudes professionnelles et personnelles

· Identifier les projets professionnels au sein de son entreprise ou à l'extérieur

Recherches documentaires et organisation de rencontres avec des professionnels

· Argumenter et valider le projet

CONCLUSION (ENTRETIENS, SYNTHÈSE) :

Préparation de la mise en œuvre du projet et co-production d'une synthèse :

- Élaborer un plan d'action : étapes et moyens (pour un ou plusieurs projets)
- Rédaction d'un document de synthèse

À l'issue du bilan de compétences un entretien de suivi (physique ou téléphonique) à 6 mois sera proposé au (à la) bénéficiaire.

METHODES UTILISEES :

Des apports de connaissances : marché de l'emploi, connaissance des métiers et des formations, des dispositifs de financement,

Des tests spécialisés, notamment l'inventaire de personnalité Process Com, le test We suggest des softs skills

Des enquêtes-métiers : des enquêtes auprès de professionnels exerçant le métier envisagé

Un travail de synthèse : la synthèse reprend les points importants du bilan de compétences, la formulation du projet et son plan d'actions pour le mettre en œuvre.

DUREE :

Le bilan de compétences comprend 20 heures de formation dont 16 heures d'entretiens individuels et 4 heures de travail personnel (exercices, lecture, tests).

ENGAGEMENTS DEONTOLOGIQUES :

L'organisme Resonance s'engage à respecter les principes déontologiques suivants :

- Le respect du consentement du bénéficiaire : Un bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du bénéficiaire, volontairement exprimé.
article L.900-4-1 du Code du Travail
- La nature des investigations et la confidentialité : Les informations demandées au bénéficiaire doivent présenter un lien direct avec l'objectif du Bilan tel qu'il est défini dans l'article L.900-2 du Code du Travail et le bénéficiaire est tenu d'y répondre de bonne foi.
 - Il se soumet à une obligation de réserve et à un engagement de confidentialité et s'interdit de divulguer les informations qu'il reçoit. Il est soumis au secret professionnel.
 - Il s'interdit de transmettre quelque information que ce soit concernant le bénéficiaire du bilan.
- Le consultant Resonance s'engage à adopter une posture de neutralité avec le bénéficiaire.

+33 6 72 46 40 56

v.deherce@resonance.fr

Lieu-Dit Mondan, 72 230 GUECELARD

EURL au capital de 8000 € - RCS LE MANS 83791655000010

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 52720182872 auprès du préfet de région des Pays-de-la-Loire.

Programme Bilan de compétences V1. 260422

CONDITIONS DE REALISATION :

Les entretiens individuels avec la formatrice se déroule au 75 Bd oyon, 72 000 Le Mans. Ces bureaux sont Accessibles aux Personnes à Mobilité Réduites.

Ces locaux sont accessibles par les transports en commun :

- **Ligne Tramway T1 : Université – Antarès Mmarena**
- **Ligne Tramway T2 : Bellevue-Hauts de Coulaines – Espal Arche de la Nature**

Les entretiens individuels peuvent aussi être réalisés en visioconférence avec l'outil Teams (accessible via un lien envoyé par la formatrice sans avoir à télécharger un logiciel ou une application dédiée)

MOYENS D'EVALUATION DU STAGIAIRE :

Questionnaire, QCM, validation du plan d'actions

INTERVENANTE / FORMATRICE :

Valérie de Hercé, coach professionnelle et formatrice

TARIF :

Le bilan de compétences coûte 1800 euros.

MODES DE FINANCEMENTS

Différents modes de financements sont possibles :

-La plan de financement des compétences : le bilan de compétences peut être financé par le plan de financement des compétences de l'employeur. Il devra alors faire une demande de prise en charge par l'OPCO en charge de ses fonds de formation.

-Pôle Emploi : Le bilan de compétences peut aussi être financé dans le cadre de l'Aide Individuelle à la Formation si vous êtes demandeur d'emploi.

-Le financement personnel : le bilan de compétences peut aussi être financé à titre personnel.

-Il existe d'autres modes de financement dans le cadre de statut particulier : personne en situation de handicap, salarié de la fonction hospitalière...

Pour toute question, contactez : Valérie de Hercé à v.deherce@resonance.fr ou au 06 72 46 40 56.